

DEPARTEMENT DU RHÔNE
ARRONDISSEMENT DE LYON
COMMUNE DE CHAMPAGNE AU MONT D'OR

Décision du maire n°2020/34

Objet : Concession de terrain dans le cimetière communal

N° Concession - Plan : 1399

N° Registre : 2926

Vu la demande présentée par **monsieur Max PHILIBERT domicilié 7 rue du Château d'eau 38370 CONDRIEU**, tendant à renouveler une concession de terrain dans le cimetière communal, concession créée le 10 avril 1959 par madame PHILIBET Angèle née VACLE.

Le maire de Champagne au Mont d'Or décide que :

Article 1^{er} : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder les sépultures particulières indiquées, une concession d'une durée de **15 ans à compter du 10/04/2019 et expirant le 09/04/2034**.

Article 2 : cet emplacement est accordé à titre de **renouvellement** de concession acquise le 10 avril 1959 pour une durée de 30 ans, renouvelée le 10 avril 1989 et expirant le 09 avril 2019.

Article 3 : Cette concession est accordée moyennant la somme de trois cent quatre-vingt-dix euros (390 €) versée dans la caisse du receveur municipal (quittance du 19/02/2020).

Article 4 : Un exemplaire du présent titre sera adressé aux titulaires de la concession et au receveur municipal.

A Champagne au Mont d'Or,
Le 20 mai 2020

Bernard DEJEAN
Maire

